

Le Bulletin

d'Amnesty International Luxembourg



Control arms

Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale, à la liberté d'opinion et d'expression et au droit à ne pas être victime de discrimination. Les articles signés dans le Bulletin n'engagent que leurs auteurs et pas nécessairement Amnesty.

janvier

2006

numéro 1

Dernière minute!

Lors du Conseil International d'Amnesty qui a eu lieu à Morelos, au Mexique, au mois d'août dernier, de grands débats ont eu lieu sur le thème des droits sexuels et reproductifs. La question s'est posée quant à la position d'Amnesty International sur ce sujet. Avant le Conseil International, notre section avait réuni tous ses membres, afin de savoir quelle position défendre et avait convenu de fixer une deuxième rencontre après le Conseil, pour faire un compte rendu des décisions prises. Or, le temps est venu de se rencontrer encore une fois et parcourir ensemble les moments les plus significatifs du Conseil International, et d'échanger des idées avec vous.

Pour ce qui concerne les droits sexuels et reproductifs, aucune décision définitive n'a été prise au Conseil International et chaque section est appelée à se prononcer en la matière dans le courant de cette année. Voilà pourquoi vous êtes tous invités à nous rejoindre le 2 février prochain à la section pour nous faire part de vos réflexions et commentaires sur ce sujet. Ce sera l'occasion de faire sentir votre voix et de participer activement à la vie de la section et aux prises de décisions d'Amnesty au niveau international. Venez donc nombreux, nous seront heureux de vous accueillir et de connaître vos impressions et opinions !

sommaire

Edito	3
Du côté de la section	4
Dossier:	
Control arms	6
- 639 millions d'armes dans le monde ..	7
- Le bazar aux armes	8
- Armer ou développer ?.....	10
- Les femmes, victimes de la violence armée	12
- Des armes légères pour 300.000 enfants soldats.....	13
- Désarmement, démobilisation et réintégration.....	15
- Réglementer le commerce des armes	16
- Brésil, l'occasion perdue de réduire la violence.....	17
La loterie de la mort a tué plus de mille fois	19
Rechtsfreie Räume	20
Forcées à avorter.....	22
Bonnes nouvelles, mauvaises nouvelles	24
Buchtipps	26
Annonces	27

Et toujours, les **soirées d'écriture de lettres** le troisième mercredi du mois, les réunions régulières des groupes. Pour en savoir plus, contactez-nous!!

Le bulletin d'Amnesty International Luxembourg

B.P. 1914 / L-1019 Luxembourg

Email: e-mail@amnesty.lu - web: www.amnesty.lu

Tél. 48.16.87 / Fax 48.36.80

Secrétariat: 23, rue des Etats-Unis / Luxembourg-Gare

Comité de rédaction:

Virginie Giarmana, Chiara Trombetta, Frank Wies

Ont collaboré à ce numéro:

Chiara Trombetta, Frank Wies, Jeanne Dumont, Sophie Barbut,
Anouk Henry, Pascale Schnyder, Didier Beudet, Ferdinand
Muggenthaler

Conception graphique et mise en page: Gwendo

Imprimerie:

Schlimé s. à r. l., Bertrange

Parution:

4 fois par an

- Editorial -

La fin de l'année 2005 a été marquée par l'amplification dans l'opinion publique du thème des droits fondamentaux face à la menace terroriste.

Il suffit d'évoquer la question des «vols secrets de la CIA» ou encore la polémique autour de l'usage de la torture dans le but de prévenir des attentats pour que tout le monde sache de quoi on parle.

Même s'il est très inquiétant de se rendre compte au fur et à mesure des nouvelles révélations à quel point le respect des droits humains semble être considéré par les acteurs de la «guerre contre le terrorisme» comme un obstacle à la défense efficace de notre sécurité, on ne peut cependant que se réjouir du fait que quatre années après le 11 septembre 2001, cela fasse enfin l'objet d'un débat public.

La question est en effet fondamentale alors qu'elle touche les bases même des sociétés démocratiques, tels qu'énoncées à l'article 1^{er} de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: «Tous les Hommes naissent et demeurent libres et égaux». Les droits humains sont universels et ils appartiennent à tous; chrétiens ou musulmans, civils, soldats ou terroristes.

Dans le cadre de cette discussion, il faut cependant mettre en garde contre les amalgames et ne pas succomber aux tentations d'un anti-américanisme aveugle, car une chose est certaine, tout attentat terroriste constitue une négation flagrante des droits les plus élémentaires et ne saurait être justifié, quelle que soit la revendication politique qui l'appuyait.

Néanmoins, la fin ne justifiera jamais les moyens et il est dès lors de notre devoir de militer contre l'effritement des droits humains sous prétexte de la lutte contre le terrorisme. De nombreux auteurs l'ont mis en exergue ces derniers mois, au lieu de considérer les droits humains comme un obstacle dans la lutte contre le terrorisme, il faut en faire un outil dans cette même lutte puisqu'ils constituent le moyen suprême pour dénoncer les desseins sombres de la «mou- vance islamiste» et présenter une alternative à leurs sympathisants.

Le dossier central du présent bulletin traite du contrôle des armes, thème choisi pour illustrer notre «campagne bougies 2005». Amnesty met en lumière cette thématique en visant l'adoption par la communauté internationale d'un traité réglementant le commerce international des armes légères et donnant une priorité absolue aux libertés fondamentales et au développement social et économique face aux seuls intérêts économiques.

Les chiffres sont inquiétants; actuellement quelques 639 millions d'armes légères sont en circulation, soit une arme pour chaque dixième personne. Ces armes sont de surcroit facile à manier ce qui les rend accessibles aux plus jeunes et donne lieu au phénomène des enfants soldats.

Je vous invite dès lors à participer à l'appel d'Amnesty International et à signer la pétition pour un traité réglementant le commerce des armes, pétition signée à ce jour au niveau international par quelques 580.000 personnes (www.controlarms.org).

Je profite finalement de l'occasion pour souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2006 et toute l'énergie nécessaire pour mener à bien vos projets et engagements.

*Frank WIES
Président d'AIL*

- Du côté de la section ... -

Que s'est-il passé ces derniers mois ?

Une promotion pour notre directrice

Après un travail assidu pendant cinq ans auprès de la section luxembourgeoise d'Amnesty, Virginie Giarmana a été embauchée par le bureau d'Amnesty de Londres pendant 5 mois pour s'occuper de la mobilisation des sections africaines et de l'Europe de l'Est. Sa tâche consiste à appuyer lesdites sections en les aidant à se développer, à définir leurs objectifs et leurs plans d'actions. Nous félicitons Virginie pour ce succès professionnel et nous nous réjouissons de cette nouvelle expérience qui lui donnera sûrement de nouvelles perspectives pour orienter le travail de notre section.

Bienvenue Chiara

Ceux qui sont passés par la section depuis le mois de novembre ont peut-être eu l'occasion de rencontrer Chiara, qui s'occupe de la campagne bougies et de l'animation des bénévoles pendant que Virginie sera prise par son travail pour Londres. Nous lui souhaitons bonne route à nos côtés!

CAMPAGNE BOUGIES 2005

Le 10 novembre aux théâtres...

Pour la première fois cette année, quatre théâtres et centres culturels luxembourgeois ont accepté de lancer la campagne «bougies 2005» d'Amnesty dans leurs salles. Les soirs des 9, 10 et 11 novembre, les spectateurs du Grand Théâtre de la ville de Luxembourg, du théâtre des Capucins, de l'Abbaye de Neumünster et du Centre des Arts Pluriels d'Ettelbrück ont ainsi eu la surprise de voir les artistes allumer une bougie Amnesty pour symboliser leur engagement aux côtés des victimes de violences et de tous les défenseurs des droits humains.



Des stands pour la campagne bougies...

Comme toutes les années des stands de vente de bougies et d'articles Amnesty ont été mis en place pendant la campagne «Bougies 2005». Les bénévoles courageux se sont retrouvés à plusieurs reprises le samedi au marché sur la Place Guillaume et dans la Grand Rue, malgré la pluie et le froid. D'autres stands ont été mis en place au Cactus à Howald, auprès de la Caisse d'Épargne, de la Fortis Banque et de la Banque ABN AMRO et encore dans toutes les institutions européennes. Grand merci à tous ceux qui ont collaboré!

Conférence de presse sur la campagne *Control Arms*

Une conférence de presse sur la campagne *Control arms* a été organisée par la section le 24 novembre passé. C'était un véritable succès: les journalistes ont répondu nombreux à l'invitation d'Amnesty et les échos se sont fait sentir dans la presse, à la radio et à la télévision. Des articles ont paru dans La Voix, d'Wort, Tageblatt, Le Journal, Le Quotidien, Le Jeudi. La campagne control arms est une campagne qui a vu la mobilisation de la société civile dans le monde entier. Grâce à notre section le Luxembourg s'est inséré dans cette action internationale et a exercé des pressions pour qu'un traité contraignant sur les transferts des armes soit adopté.

Le 10 décembre à l'insigne de la sensibilisation

La nécessité de s'engager en faveur d'un monde juste où tous les droits inscrits dans la Déclaration Universelle seraient respectés nous interpelle tous. C'est pourquoi cette année, les membres d'Amnesty Luxembourg ont décidé d'aller à la rencontre du public, pour rappeler la signification du 10 décembre, sensibiliser aux thèmes liés aux droits humains et partager ce

- Du côté de la section ... -

moment symbolique avec un maximum de personnes. Notre section a été présente pendant toute la journée sur la place Guillaume avec un stand informatif et parallèlement des membres se sont promenés en ville et ont distribué 1.500 tracts pour inviter les passants à visiter le stand et à allumer une bougie.

Des produits Transfair sur le stand d'Amnesty

Lors du stand organisé par Amnesty le 10 décembre 2005 sur la place Guillaume, des boissons chaudes et des petits gâteaux ont été distribués par nos bénévoles aux passants qui nous ont rendu visite. Conscient que les droits humains concernent aussi le droit à des conditions de travail acceptables et concerné par la lutte contre l'exploitation, Amnesty a choisi des produits du commerce équitable.

Dossier enfants soldats

Toujours dans le contexte de nos activités de fin d'année et comme tous les ans, nous avons travaillé à la préparation d'un dossier pédagogique pour les enseignants, du primaire comme du secondaire. Cette année nous avons choisi le thème des ENFANTS SOLDATS. Environ 100 professeurs ont demandé le dossier pédagogique. Amnesty a été aussi invité par quelques écoles pour une rencontre avec les élèves.

Une nouvelle secrétaire pour le groupe 8

Appelé à exercer de nouvelles fonctions professionnelles, Nuno, secrétaire du groupe 8 pendant de nombreuses années, a remis le flambeau à Sophie. Merci à Nuno pour son engagement! Composé de juristes de nationalités différentes, le groupe 8 soutient la justice pénale internationale et les défenseurs des droits humains, en particulier avec les actions «spéciales juristes». Souhaitant diversifier ses activités, le groupe a eu le plaisir d'accueillir Chiara en décembre 2005 pour un exposé très apprécié sur la campagne d'Amnesty pour le contrôle des armes. L'année prochaine, une visite à la Cour pénale internationale (qui siège à La Haye, aux Pays-Bas) est au programme. Ecriture d'articles, participation à des conférences ... les idées ne manquent pas pour un groupe très engagé.

Actions du «Groupe Guantanamo»

Un nouveau groupe de travail s'est créé à AI Luxembourg, pour lutter contre l'existence du camp de Guantanamo et contre les violations des droits humains qui y sont régulièrement commises. Le groupe a lancé une action d'écriture de lettres en direction des autorités américaines, européennes et luxembourgeoises et promeut la signature d'une pétition qui demande la fermeture de Guantanamo. Plusieurs actions sont prévues pour l'année prochaine: une manifestation pour sensibiliser l'opinion publique, la publication d'articles dans la presse luxembourgeoise, la prise de contact avec les autorités Américaines au Luxembourg. Si vous voulez participer à ce groupe, si vous êtes intéressés par le travail que nous menons pour fermer Guantanamo, manifestez vous par email (e-mail@amnesty.lu) ou téléphone (48.16.87).

Qu'est-ce qui nous attend dans les semaines à venir ?

28 MARS 2006 - ASSEMBLEE GENERALE AMNESTY INTERNATIONAL LUXEMBOURG

Ce sera l'occasion de vous présenter tout le travail accompli au long de l'année, d'inviter unE intervenantE «extérieurE», et surtout, d'élire vos nouveaux représentants!

Venez nombreux, vous êtes tous invités!

control arms

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de leur travail à travers le monde, Amnesty International, Oxfam et le Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL) constatent au quotidien les dégâts que provoque l'utilisation abusive des armes et militent pour des contrôles plus sévères.

Face à l'aggravation de la situation, ces trois organisations ont lancé, fin 2003, dans plus de 70 pays une campagne ambitieuse intitulée *Control arms (Contrôlez les armes)*, qui demande l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes qui puisse en réglementer tous les mouvements internationaux et qui permette un contrôle réel à l'échelle régionale, nationale et locale. En bref, la campagne veut faire cesser les transferts d'armes irresponsables et obtenir la mise hors circuit des armes non contrôlées.

La campagne *Contrôlez les armes* se place dans un contexte international et politique bien spécifique. En effet, en 2001, les Nations Unies ont adopté un Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères. Le choix stratégique d'Amnesty International et de nombreuses autres ONGs dans le monde s'inscrit dans le cadre onusien de s'impliquer dans la lutte pour un majeur contrôle des armes dans notre planète.

Une révision du Programme d'action se fera en juin 2006, lors du Sommet des Nations Unies. Cette année est donc décisive pour l'adoption d'un traité sur le commerce des armes. En 2006, le monde doit faire un choix. Soit il continue d'ignorer l'énorme coût humain de la prolifération des armes, soit il se décide enfin à agir afin de contrôler leur commerce.



639 millions d'armes dans le monde

Chaque jour, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants vivent dans la peur de la violence armée. Chaque minute, dans le monde, une personne meurt de mort violente et deux autres sont blessées. Des gangs de Rio de Janeiro et de Los Angeles aux guerres civiles du Libéria et d'Indonésie, les armes prolifèrent de façon anarchique.

La fourniture d'armes est un problème international dont les conséquences sont locales. Dans des situations marquées par les conflits armés, la criminalité et la répression étatique, plus les armes sont disponibles dans le marché, plus la violence est grande et les violations des droits humains sont importantes.

Bien qu'il soit nécessaire de contrôler toutes les armes conventionnelles (soit toutes les armes sauf les nucléaires), les armes légères jouent un rôle particulier dans les violations des droits humains et dans l'accroissement de la pauvreté et de la souffrance. Le nombre de morts par armes légères dépasse largement celui des victimes des bombes atomiques qui ont dévasté Hiroshima et Nagasaki. Armes classiques destinées à un usage individuel, telles que les revolvers, les pistolets semi-automatiques, les fusils, les carabines, les pistolets mitrailleurs, les fusils d'assaut et les mitrailleuses légères, ces armes, de maniement aisé, sont présentes dans tous les pays du monde et utilisées dans le moindre conflit. Plus de décès, de blessures, de déplacements forcés, de viols, d'enlèvement et d'actes de tortures sont commis avec des armes légères qu'avec tout autre type d'arme. Ainsi 90% des atrocités commises en Colombie, par l'ensemble des groupes armés contre des civils, impliquent l'utilisation d'armes légères.

Mais les armes légères ne sont pas seulement utilisées dans les conflits armés. Elles font en effet désormais partie intégrante de la vie quotidienne dans un nombre croissant de communautés. Près de 60% des armes légères en circulation sont aux mains des civils. Les armes à feu sont à la base de la



violence domestique et deviennent une méthode facile pour solutionner tout type de différends.

La prolifération sur une grande échelle des armes a désormais atteint un stade critique. 639 millions d'armes légères circulent dans le monde. Elles sont fabriquées par plus de 1.135 entreprises, dans au moins 98 pays. Huit millions d'armes nouvelles sont produites chaque année.

Les plus importants fournisseurs d'armes sont les gouvernements les plus puissants de la planète: les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et les pays du G8. La France, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni et les Etats-Unis exportent 88% des armes conventionnelles. Sur les huit pays qui composent le G8, six figurent parmi les plus grands exportateurs d'armes. Les transferts illégaux et incontrôlés d'armes se sont multipliés après les attentats du 11 septembre 2001 contre le World

- Dossier central -

Trade Center et le Pentagone. Certains fournisseurs ont en effet relâché leur contrôle pour pouvoir armer des alliés de fraîche date contre le terrorisme, même si ces alliés bafouent le droit international relatif aux droits humains et le droit international humanitaire.

En dépit des ravages commis à l'aide des armes légères, il n'existe toujours pas de

droit international contraignant et complet pour en contrôler l'exportation. Amnesty international, ainsi que d'autres organisations, exhortent les gouvernements à négocier au plus vite un Traité sur les transferts internationaux d'armes afin d'empêcher leur exportation dans les zones où elles risqueraient de servir à commettre de graves violations du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits humains.

Le bazar aux armes

Si l'on considère de manière générale le volume financier des exportations d'armes légères, on se rend compte que sa valeur monétaire est relativement faible. Elle s'élève en effet à 22 milliards de dollars par an, ce qui représente 0,5 % du commerce mondial total. Ces statistiques risquent toutefois de donner une fausse image de la signification réelle du commerce de ces armes et de ses conséquences sur la société civile. La prolifération incontrôlée des armes légères fait en effet payer un lourd tribut aux populations: le coût est énorme du point de vue des vies détruites, des moyens de subsistance anéantis et des occasions gâchées de sortir de la pauvreté. A la base du commerce des armes légères il y a une forte contradiction: en dépit de leurs responsabilités et de leurs obligations légales, les principaux producteurs et exportateurs d'armes du monde sont les cinq membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les gouvernements du G8.

Ce sont les Etats-Unis qui dominent cette industrie avec près de la moitié (45 %) de la totalité des exportations d'armes mondiales. Le Royaume-Uni et la France se situent en deuxième et troisième positions respectivement, suivis par la Russie et la Chine. Ainsi, les cinq membres permanents des Nations Unies et une grande partie des pays du G8

sont responsables de plus de 88 % des exportations d'armes et contribuent de cette manière à l'oppression des populations les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète.

Les Etats-Unis, par exemple, ont versé une aide militaire substantielle à des pays qui violent régulièrement les droits humains, notamment Israël, le Népal et le Pakistan. La France a exporté des bombes, grenades, munitions et mines dans des pays soumis à un embargo de l'Union européenne sur les armes, par exemple au Myanmar et au Soudan⁽¹⁾. Au Royaume-Uni, les équipements susceptibles d'être utilisés à des fins de torture ne sont pas suffisamment contrôlés et les autorités accordent de plus en plus de «licences ouvertes» qui permettent aux entreprises de faire plusieurs livraisons, sans que soit exercée la surveillance nécessaire.

L'industrie de l'armement est différente de tout autre type d'industrie. Elle opère en dehors de la Jurisdiction de l'Organisation du commerce mondial (OMC) et de tout autre type de contrôle. Les gouvernements sont eux-mêmes chargés de vérifier si les armes qu'ils vendent peuvent servir à commettre des violations des droits humains, mais soit ils sont techniquement incapables de pratiquer ce contrôle, soit peu disposés à

⁽¹⁾ Amnesty International, Iansa, Oxfam: Les Pays exportateurs d'armes du G8 et les transferts d'armes irresponsables

- Dossier central -

garantir des pratiques responsables. La Russie possède par exemple une importante industrie militaire dans un système étatique fortement centralisé, l'absence de critères juridiques nationaux permet que des armes soient exportées vers des destinations où elles pourraient être utilisées pour commettre des violations des droits humains et du droit humanitaire.

Non seulement les gouvernements distribuent d'énormes subsides à l'industrie de l'armement, mais en plus ils font une promotion active de la vente d'armes, promotion qui se fait rarement dans les autres sec-

teurs. Il n'est pas rare, par exemple, de voir des ministres de haut rang se rendre personnellement auprès d'importateurs potentiels pour les convaincre. Grâce à la campagne «Contrôlez les armes» et au soutien de nombreuses personnes à travers le monde, les dirigeants les plus puissants de la planète ont reconnu qu'il était nécessaire d'adopter des normes internationales sur les transferts d'armes, et en particulier d'avoir une même vision des responsabilités incombant aux États. Il est urgent de mettre en pratique ce principe, en adoptant au plus vite un Traité sur le commerce des armes.



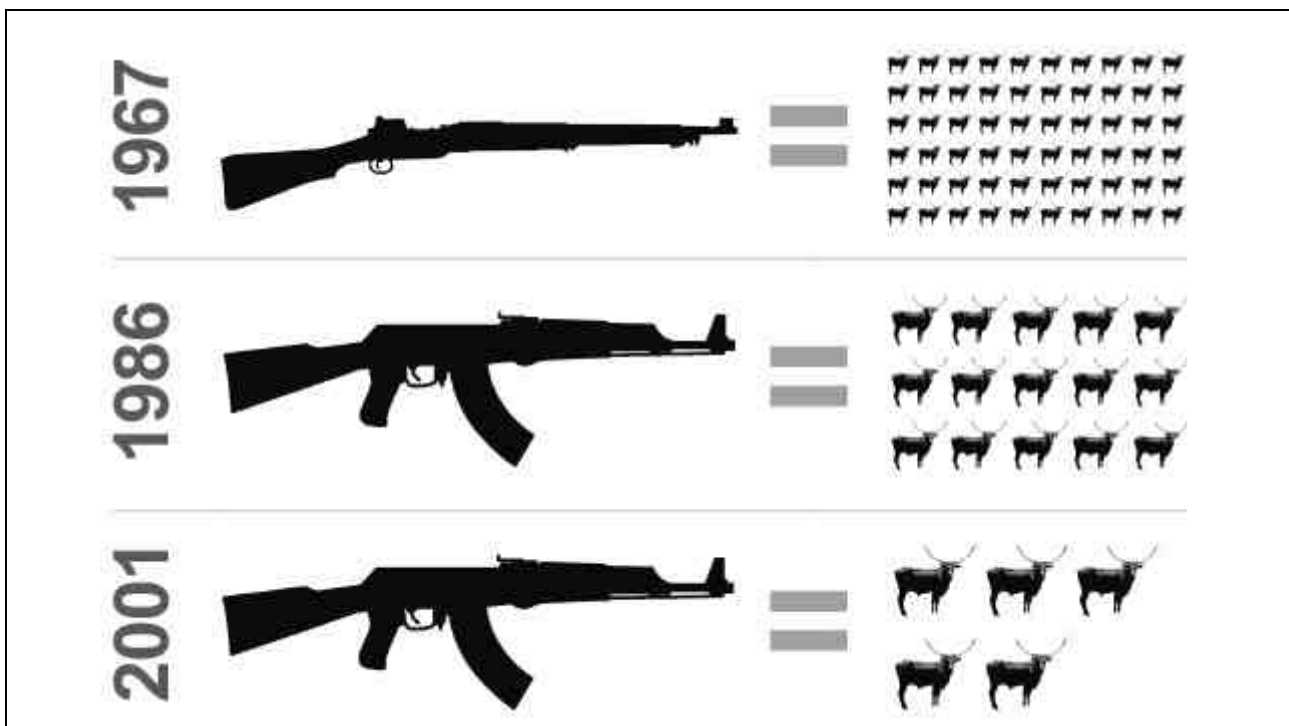
Armer ou développer ?

Certes, les dépenses en armement peuvent être nécessaires pour répondre à des besoins légitimes de sécurité et à des impératifs de développement. Le développement humain ne peut en effet se réaliser que dans la paix et la sûreté des personnes. Ceci étant posé, force est de constater que la plupart des dépenses en armement ne se fait pas dans le respect de ce principe et l'on assiste aujourd'hui à une véritable course à l'armement, base de violations des droits humains et obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Le droit au développement durable est inscrit dans de nombreux instruments internationaux relatifs aux droits humains, ratifiés par la majorité des pays. Cependant de fortes contradictions persistent. D'un côté les pays développés et les plus puissants au monde s'enrichissent grâce au commerce des armes, sans tenir compte de son impact négatif sur le respect des droits humains et sur le développement. De l'autre côté nombre de pays du Tiers Monde consacrent une partie trop importante de leur budget à s'armer.

Ainsi, de 1998 à 2001, les bénéfices que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont tirés de leurs ventes d'armes aux pays en développement étaient supérieurs aux sommes qu'ils ont versées à ces pays à titre d'aide. Par ailleurs les pays d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et du Moyen Orient possèdent 51% des armes lourdes de la planète et dépensent en moyenne 22 milliards de dollars américains par année pour s'armer. Dans les mêmes régions, la population lutte pour survivre, souvent avec moins d'un dollar par jour, ayant rarement accès aux services de santé, d'éducation ou à un travail. Indiscutablement les énormes dépenses destinées à l'armement empêchent de consacrer plus d'argent à la santé publique, à l'éducation et la réduction de la pauvreté.

A cela s'ajoutent les pertes économiques, en vies humaines, en ressources naturelles recensées pendant les périodes de guerre ou de violence armée dans un pays. Si l'on considère des droits fondamentaux tels que le droit à la santé, à l'éducation, à un standard minimum de vie, il est évident qu'un



- Dossier central -



conflit armé exerce une influence dévastatrice en privant les populations de ces droits.

En effet, pendant un conflit, la violence affecte l'économie toute entière d'un pays. Les groupes armés s'en prennent aux réserves des communautés ou empêchent les populations de se livrer à des activités commerciales. Un pays affecté par la violence armée s'enfonce dans l'instabilité et perd tous les bénéfices des gains économiques. Le commerce et le système de production sont perturbés, les touristes se font rares, les investissements étrangers réduits, le marché noir est florissant et la gestion par l'Etat des infrastructures et des ressources nationales est bouleversée.

Dès qu'il y a un conflit armé et en réponse au danger, aux dégâts et au manque d'enseignants, on ferme les écoles. Parfois celles-ci servent à d'autres fins, comme accueillir les personnes déplacées.

L'insécurité armée représente aussi une menace pour la santé, car il devient impossible de soigner les malades. Les centres de soins sont pris pour cibles, le matériel est détruit ou emporté, le nombre d'employés qualifiés baisse car ils fuient le pays ou parce

qu'ils sont tués ou blessés. Par ailleurs le nombre élevé de blessés par balles qui exigent une hospitalisation, détournent les ressources médicales. La mortalité infantile et la mortalité maternelle augmentent et les maladies transmissibles qui, en temps de paix, peuvent être relativement bien contrôlées, deviennent, en temps de guerre, des causes de décès graves. De plus les grands mouvements de population favorisent les infections.

Les transferts d'armes irresponsables peuvent aussi faciliter l'exploitation brutale des ressources et contribuent à la dégradation de l'environnement. Diamant, pétrole, cuivre, bois précieux, or et autres minerais qui auraient pu permettre un meilleur développement ont été utilisés pour financer les conflits et la répression en Angola, en Sierra Leone, au Cambodge, au Liberia et en République démocratique du Congo.

Malgré l'évidence de l'impact négatif des transferts irresponsables des armes sur le développement durable, peu de gouvernements font de véritables efforts pour veiller à ce qu'un projet d'exportation ne compromette pas le développement du pays destinataire.

Les femmes, victimes de la violence armée

Les sociétés dominées par les hommes justifient souvent la possession d'armes de petit calibre par la nécessité présumée de «protéger les femmes vulnérables». Pourtant, études et statistiques montrent que les femmes et les jeunes filles courent un plus grand danger lorsque leur famille ou leur communauté sont armées. Même si l'on pense généralement que la plupart des victimes directes des armes à feu sont les hommes, il n'en reste pas moins que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par ces armes, surtout lorsqu'on considère qu'elles en achètent ou en utilisent rarement. En effet, 60 % des armes légères actuellement aux mains des civils appartiennent aux hommes.

L'idée selon laquelle la possession d'une arme à feu apporte une certaine protection est présente dans différents contextes et ne se limite pas aux situations de conflits

armés. La possession d'une arme se justifie par le besoin de protéger sa propre famille des intrus ou des attaquants armés. Mais la réalité est bien différente. De nombreuses femmes souffrent directement ou indirectement de la violence armée et elles sont particulièrement vulnérables à certains crimes notamment la violence au sein du foyer et le viol.

La plupart des violences dont sont victimes les femmes sont commises par l'homme avec lequel elles vivent. Le foyer est souvent considéré comme un lieu sûr. Pourtant cet endroit où, dans beaucoup de sociétés, les femmes passent la plupart de leur temps, est aussi celui où leur probabilité de mourir est particulièrement forte dès qu'une arme à feu est présente. Le risque, pour une femme, d'être tuée par son compagnon est multiplié par cinq lorsque l'homme dispose d'une arme à feu. Ainsi, aux Etats-Unis, où de nombreux particuliers possèdent une arme à feu, les femmes ont davantage de risque d'être tuées.

En dehors du foyer les femmes peuvent aussi être victimes de la violence armée. Si l'on considère par exemple la violence commise par les bandes armées, phénomène principalement masculin, on se rend rapidement compte que les femmes sont aussi concernées. Les lieux publics deviennent en effet dangereux et dans ce type de contexte la prolifération d'armes légères accroît le risque d'agressions violentes, en particulier d'agressions sexuelles.

L'attitude des femmes peut parfois contribuer au profond conditionnement culturel qui associe la virilité à la possession et à l'utilisation d'une arme à feu et qui considère comme acceptable la violence commise par les hommes. Les femmes peuvent, par leur comportement, encourager les hommes à se battre et à porter des armes en accordant plus de considération sociale aux hommes qui sont armés. Ainsi, au Brésil, les jeunes hommes qui portent des armes pour pratiquer le commerce de stupéfiants, incarnent le prestige, l'argent et le pouvoir et



- Dossier central -

les jeunes filles sortent avec eux attirées par l'illusion d'une bonne vie, de l'argent facile, des vêtements de marque.

Dans le contexte d'un conflit armé, les femmes courent évidemment le risque d'être victimes de très graves actes de violence. Des viols massifs ont été, par exemple, utilisés comme tactique militaire et politique dans de nombreux pays et cela à l'aide des armes légères et de petit calibre, efficaces instruments de menace. Au cours du conflit armé dans l'est de la République démocratique du Congo, des dizaines de milliers de femmes et de jeunes filles ont été violées et agressées sexuellement par les forces combattantes. Beaucoup d'entre elles ont été violées plusieurs fois ou ont subi des viols collectifs.



Des armes légères pour 300.000 enfants soldats

La prolifération des armes légères, dont le coût est faible et le maniement aisé, a changé le visage de la guerre, permettant le recrutement d'enfants comme combattants.

Ils sont plus de 300.000 adolescents sur les champs de bataille du monde. Recensés principalement en Afrique et au Sri Lanka. Des centaines de milliers d'autres ne connaissent pas encore l'odeur des combats mais sont enrôlés dans des forces armées gouvernementales ou des «milices» diverses et peuvent être «opérationnels» à tout instant et utilisés à n'importe quelle fin.

La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et son protocole additionnel adopté en 2000 interdisent le recrutement des jeunes de moins de dix-huit ans. Recommandation dérisoire pour nombre de pays comme le Sierra Leone, où les enfants soldats ont parfois moins de dix ans. Garçons et filles participent aux combats et massacres, quand ils ne sont pas «spécialisés» dans les tortures et mutilations des

«adversaires», militaires ou civils, pris au piège. Accessoirement, ils servent aussi d'objets sexuels pour le seigneur de guerre méritant. Coûtant peu, ils sont remplaçables à volonté. Durant la guerre avec l'Érythrée, l'Éthiopie les a abondamment utilisés pour «nettoyer» les champs de mines adverses. Une première vague était envoyée sur le terrain, délibérément promise à la mort; puis venait l'assaut véritable mené par des soldats professionnels, donc des adultes. Autre exemple, celui de la LRA (Lord Resistance Army) ougandaise. Cette «armée de résistance du seigneur», bande armée composée de chrétiens intégristes, a enlevé plusieurs milliers d'enfants depuis 1995, les transformant en esclaves ou en guerriers. Aujourd'hui ils formeraient plus des trois quarts des effectifs de ces groupes qui multiplient les massacres de civils dans le nord du pays.

Les enfants sont utilisés comme soldats car ils sont dociles, plus faciles à enrôler de force et à effrayer, accoutumés à la soumis-

- Dossier central -



sion à l'autorité. La domination s'exerce facilement par l'intimidation, l'humiliation, la terreur. En dépit de leur jeune âge, les enfants peuvent se montrer impitoyablement cruels: leur inexpérience de la vie et le fait qu'ils sont souvent nés dans la guerre les prédisposent en effet au combat comme unique perspective d'existence.

Le recrutement des enfants soldats se fait souvent de façon violente. Les enfants sont enlevés à leurs familles de force ou entraînés après un massacre. Parfois aussi, ce sont les enfants eux-mêmes qui s'engagent. Pour eux l'armée est un moyen de manger à leur faim, de fuir des conditions de vie précaires, de trouver une nouvelle famille... Des fillettes disent avoir voulu échapper à des mariages forcés ou à la violence familiale.

Après la guerre, les enfants doivent vivre encore longtemps avec leurs souvenirs: cauchemars, névroses, troubles de la personnalité. Ils refusent souvent de répondre aux questions sur ce qu'ils ont vécu. Leur réinsertion est une tâche très difficile et de longue durée. Des psychologues les aident à se réconcilier avec les autres, mais surtout avec eux-mêmes.

Il existe dans plusieurs pays des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, spécifiquement conçus pour des enfants soldats. Ils aident les jeunes à se réinsérer dans leurs communautés, en leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances. Mais les programmes reçoivent peu de financement et manquent de ressources.

Désarmement, démobilisation et réintégration

Les études et recherches montrent à quel point l'existence d'un conflit armé, quelle que soit sa durée ou son intensité, permet l'instauration et l'enracinement de la violence dans les communautés. C'est une véritable culture de la violence qui s'installe, et le processus de rétablissement de la paix est lent et complexe. Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR): voilà les trois étapes fondamentales de l'après guerre. En effet, l'expérience a clairement démontré qu'un programme de désarmement ne peut être mené à bien s'il n'est pas accompagné de mesures de démobilisation et de réintégration des anciens combattants dans la société civile, à travers des alternatives économiques viables et, plus généralement, un projet de développement socio-économique du pays dans son ensemble.

Les activités de désarmement comprennent l'inspection, la collecte et l'élimination des armes légères, munitions, engins explosifs et armes lourdes aux mains des combattants ou de la population civile. La démobilisation est un processus qui implique que les forces armées voient leur effectif réduit de manière significative ou sont complètement désorganisées dans le cadre d'une transition vers la paix. Les programmes de réinsertion consistent, quant à eux, en des mesures d'assistance aux anciens combattants ainsi qu'à leurs familles, visant à favoriser leurs possibilités de réinsertion économique et sociale. Il peut s'agir d'une aide financière directe, de compensations en nature ou encore de programmes de formation professionnelle et d'activités susceptibles de générer des revenus.

Un programme de ce type a été mis en œuvre en Sierra Leone, où la guerre civile (1991-2002) avait fait au moins 75.000 morts et de nombreux mutilés. L'ONU a procédé au désarmement de plus de 70.000 com-

battants - notamment 7.000 enfants soldats - et a parrainé le processus de paix en vue de la création d'un nouveau gouvernement national. Quelque 42.500 armes ont été saisies et détruites pendant ce processus.

Un problème se pose tout particulièrement en ce qui concerne la démobilisation des femmes et des fillettes. En effet, les guerres de ces dernières décennies ont souvent vu la participation aux conflits de femmes et fillettes combattantes. Or, comme l'a reconnu le secrétaire général des Nations Unies, rares ont été les programmes de DDR qui ont pris en compte leurs besoins. L'accès à ce type de programme est en effet conditionné au fait de rendre une arme. Les femmes qui ont été utilisées comme cuisinières, porteuses ou esclaves personnelles et n'ont jamais reçu d'armes qu'elles pourraient rendre, peuvent s'en trouver exclues.

Avec le temps, des progrès ont toutefois été réalisés à ce sujet. Au Libéria le programme de DDR conçu par les Nations Unies en 2003, prévoyait des dispositions spécifiques pour répondre aux difficultés des femmes et fillettes. Des camps de démobilisation séparés ont été mis en place et un réseau de femmes spécialisées dans l'aide physique et psychologique aux victimes de violences sexuelles a été impliqué dans le processus. Indiscutablement, les initiatives de DDR doivent se fonder sur une connaissance appropriée de l'identité des combattants, afin de pouvoir identifier leurs besoins spécifiques et y répondre.



Réglementer le commerce des armes

Partout dans le monde, la prolifération des armes contribue aux violations des droits humains et des libertés fondamentales. Leur commerce n'est pourtant toujours pas réglementé: il n'existe toujours pas de législation contraignante qui oblige les Etats exportateurs d'armes à respecter le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits humains, quand il s'agit d'autoriser le transfert d'armes ou de services militaires. Le commerce des armes n'obéit à aucune règle et opère en dehors de la Jurisdiction de l'Organisation du commerce mondial (OMC). Pour mettre fin à ce désordre, il est nécessaire de pratiquer un strict contrôle des armes, suivant des critères internationaux standardisés. Ainsi est née l'idée d'un Traité sur le Commerce des armes.

Le Traité est un projet de Convention qui s'inspire des obligations relatives aux transferts des armes existant déjà dans le droit international (Ex. Charte des Nations Unies et Conventions de Genève), mais qui a en plus l'ambition de rendre ces obligations contraignantes. Le principe élémentaire du Traité, exposé dans l'Article 1, est que les Etats devraient soumettre tout transfert international d'armes à la délivrance d'une licence. Les Article 2, 3, 4 posent les obligations essentielles du Traité. D'une part, le texte rassemble les limitations aux transferts des armes déjà existantes dans le droit international humanitaire, comme par exemple le principe du respect des embargos, ou celui de l'interdiction de faire usage d'armes incapables de distinguer entre cibles civiles et cibles militaires. D'autre part, il énonce le principe affirmant que les Etats devraient limiter leurs exportations d'armes selon l'usage qui pourrait en être

fait. En bref, les armes ne doivent pas être vendues à des pays où elles risqueraient d'être utilisées pour commettre des violations graves des droits humains ou nuire à la sécurité, la stabilité régionale et au développement durable.

L'idée initiale du traité était de réglementer surtout les transferts des armes légères et de petit calibre telles que décrites dans le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (programme élaboré en 2001, dont les dispositions ne sont pas contraignantes). Le choix de s'attacher singulièrement aux armes légères et de petit calibre avait été fait pour des raisons d'opportunités stratégiques liées à l'existence de ce programme. Cependant, l'accroissement du consensus international sur la nécessité de convenir de principes contraignants qui réglementeraient le commerce de toutes les armes s'est fait de plus en plus fort, au fur et à mesure de la campagne sur le contrôle des armes. Il y a actuellement un débat international en cours sur l'éventualité d'élargir le champ du traité à toutes les armes conventionnelles (soit toutes les armes hors nucléaires). Les promoteurs du Traité, parmi lesquels Amnesty International, recommandent l'application du contrôle à l'égard de toutes les armes.

Toutefois, certaines questions restent controversées. Si, d'un côté, certains gouvernements disent soutenir un Traité juridiquement contraignant⁽¹⁾, d'autres pays ont exprimé seulement leur intérêt, sans se compromettre directement. Il y a généralement un accord sur des Principes communs sur les transferts d'armes, mais cela ne se concrétise pas automatiquement par l'idée

⁽¹⁾ Bénin, Colombie, Costa Rica, Salvador, Finlande, France, Allemagne, Ghana, Guinée, Kenya, Vatican, Islande, Mali, Nouvelle Zélande, Nicaragua (au nom des pays d'Amérique Centrale), Norvège, Sénégal, Sierra Leone, Espagne, Tanzanie, Turquie, Ouganda, Royaume-Uni.

- Dossier central -

d'un Traité. Pour favoriser le consensus, le projet de convention soutenu par Amnesty n'établit pour l'instant que des principes généraux et n'a pas l'ambition de réglementer tous les aspects du commerce des armes à travers un seul instrument. Des questions postérieures, telles que le courtage, la production sous licence et le contrôle de l'utilisation finale, pourront être abordées au fil du temps.

Malgré les controverses, le projet du Traité suit son chemin et compte, depuis le 3 octobre 2005, sur le consensus du Conseil de l'Union Européenne qui a déclaré soutenir l'établissement d'un traité international édictant des règles communes sur le commerce des armes conventionnelles. Le



Conseil a encouragé tous les Etats, les organisations internationales et les institutions multilatérales à soutenir cette initiative.

Brésil

L'occasion perdue de réduire la violence

Le 23 octobre dernier, le peuple brésilien se rendait aux urnes pour un référendum sans précédents dans le monde entier: le projet de loi proposé aurait pu interdire le port d'armes aux civils. Lamentablement, malgré un taux d'homicide record au niveau mondial, les Brésiliens n'ont pas voulu saisir cette chance.

Il a certainement pleuré, Marcelo Freixo, à l'annonce des résultats du référendum du 23 octobre, alors que 63,9 pour cent des Brésiliens et Brésiliennes rejetaient le référendum visant à interdire le port d'arme aux particuliers. Chercheur pour l'ONG *Justiça global*, il s'était largement engagé pour la campagne du oui. Car pour lui, même si le référendum n'était pas la solution, il était un pas important. Un pas vers quoi? Vers la réduction de la violence liée aux armes à feu, un fléau qui, au Brésil, fait au moins 38.000 morts par balles chaque année. Plus de cent morts par jour, pour la plupart des jeunes entre quinze et vingt-quatre ans.

Trois mille vies sauvées

Comme Marcelo Freixo, ils sont des dizaines de milliers à manifester depuis plusieurs

années pour un contrôle des armes, à Rio et dans d'autres villes du pays. Une mobilisation qui a par ailleurs montré des résultats encourageants: une nouvelle loi plus sévère pour le désarmement a été adoptée en 2003 et a permis de réduire l'année suivante le nombre des morts par balles de 8 pour cent, soit 3234 vies sauvées en 2004. Cette même année, ce sont par ailleurs près d'un demi million d'armes qui ont été volontairement rendues par leurs propriétaires en échange d'une rançon de 30 à 90 euros.

Campagne difficile

Alors pourquoi les Brésiliens et Brésiliennes ont-ils rejeté massivement ce référendum? «Le problème est que la classe moyenne a peur, explique Marcelo Freixo. Elle pense que le Brésil est en guerre et ne fait pas confiance à la police pour les protéger. Alors

- Dossier central -

on préfère avoir une arme à la maison». Et ce sentiment d'être en guerre vient des affrontements qui ont lieu quotidiennement dans les favelas. «La criminalisation de la pauvreté», comme aime à le dire le chercheur.

L'autre difficulté a été l'implication dans la campagne pour le non d'un lobby très puissant: anciens membres de la dictature, grands propriétaires terriens et représentants de l'industrie de l'armement.

Les espoirs engendrés par l'annonce du Président Lula qu'il allait s'engager dans la

lutte contre la violence et pour le contrôle des armes ont été déçus. Le programme serait resté sur le papier. D'autant plus que les tensions entre le gouvernement de Rio de Janeiro et le gouvernement central par exemple, sont des obstacles à l'application des bonnes intentions. Le non au référendum est donc perçu comme une défaite personnelle pour Lula, mais est surtout une occasion manquée de faire baisser le taux d'homicides au Brésil.

Anouk HENRY

Amnistie n. 43, AI-Suisse



La loterie de la mort a tué plus de mille fois

Etats-Unis. Le 13 décembre 2005, en Californie, «Tookie» a été le 1001 prisonnier exécuté depuis la reprise des exécutions judiciaires en 1977⁽¹⁾.

Après vingt-quatre ans dans les couloirs de la mort, Stanley Williams, dit «Tookie», condamné pour avoir tué quatre personnes en 1979 alors qu'il se trouvait à la tête de Crips, célèbre gang de Los Angeles, est mort par injection létale.

Cette 1001^e exécution intervient après celle de Kenneth Lee Boyd, le 2 décembre, en Caroline du Nord. Elles sont à placer dans le contexte d'une évolution décroissante de l'application de la peine capitale dans le pays ces cinq dernières années. En 2004, 125 personnes ont été condamnées à mort. Ce nombre est le plus faible depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976. Il était de 276 en 2000 après un pic à 320 en 1996.

Cette évolution serait liée à la meilleure information des jurys sur les peines de remplacement, comme la réclusion criminelle à perpétuité, et à la prudence de ces mêmes jurys, compte tenu des nombreuses défaillances du système judiciaire. Depuis 1977, alors que 1.000 prisonniers ont été exécutés, bien souvent malgré de sérieux doutes quant à leur culpabilité, 122 personnes, également envoyées dans les couloirs de la mort, étaient relâchées après avoir été innocentées. D'autres ont été exécutées en dépit d'incertitudes quant à leur culpabilité, et de nombreuses voix s'élèvent à travers tout le pays pour remettre en cause l'équité et l'efficacité du système de la peine capitale.



De nombreuses personnes ont perdu la vie selon des lois qui, en application de décisions récentes de la Cour suprême, sont, aujourd'hui, anticonstitutionnelles. Comme, par exemple, des personnes souffrant d'arriération mentale ou des mineurs délinquants. La pression internationale n'est pas étrangère à ces décisions, confortant les abolitionnistes du monde entier à poursuivre leurs actions. Au 1er juillet 2005, 3.415 condamnés se trouvaient dans le couloir de la mort. Ils étaient 3.593 en 2000. En 2005, 60 personnes ont été exécutées, contre 85 en 2000 après un pic à 98 en 1999.

Selon une enquête d'opinion publiée par Gallup, 64% des Américains sont partisans de la peine capitale, ils étaient 80% en 1994. En 2004, le New Jersey a suspendu les exécutions et des législations sur la peine de mort ont été déclarées contraires aux constitutions des Etats de New York et du Kansas; en outre, l'Illinois continue d'appliquer le moratoire instauré en 2000. Près de la moitié des 1.000 exécutions se sont déroulées dans deux Etats: le Texas et la Virginie.

Le refus des Etats-Unis d'abandonner ce châtiment cruel et inutile est en contradiction avec l'image de puissance progressiste et favorable aux droits humains qu'ils veulent donner d'eux-mêmes. A l'occasion de la 1000^e exécution, Amnesty International, en collaboration avec un large éventail d'organisation de défense des droits humains a, de nouveau, engagé l'Etat américain à mettre immédiatement un terme à toutes les exécutions. «*Les ressources dédiées à ces exécutions pourraient être investies dans des programmes étoffés de réinsertion, des services aux victimes de qualité et d'autres programmes de préventions du crime, voire utilisées pour consolider les initiatives existantes en faveur de l'application des lois*», a déclaré Amnesty International.

Ce pays basculera un jour dans le camp des 86 pays ayant totalement aboli la peine capitale. En attendant, la terrible loterie de la justice américaine continuera son œuvre mortifère. Dans le monde, 122 pays ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.

Didier BEAUDET

Commission Abolition de la Peine de Mort - AI-France

Article repris de La Chronique n° 230

⁽¹⁾ En 1972, la Cour suprême des Etats-Unis déclarait inconstitutionnelles, au motif qu'elles étaient appliquées de manière «arbitraire et incohérente» pratiquement toutes les lois des Etats. Ceux-ci adoptèrent de nouvelles lois, et, en 1976, les juges suprêmes autorisaient la reprise des exécutions. Le 17 janvier, Gary Gilmore était fusillé en Utah par un peloton l'exécution.

Rechtsfreie Räume

Die Gefangenen des «Kriegs gegen den Terror» sind Willkür, Misshandlungen und Folter ausgeliefert.

Die Antifolterkonvention der Vereinten Nationen», sagte die US-Außenministerin Condoleezza Rice im Dezember in Kiew, «gilt für US-Personal, wo immer es sich aufhält, in den USA oder im Ausland.» Es klingt nach einer Selbstverständlichkeit, doch nach vier Jahren «Krieg gegen den Terror» machte die Aussage Schlagzeilen. Bisher hatte die Regierung zwar vertreten, Folter sei überall verboten. Aber grausame, unmenschliche oder erniedrigende Behandlung, die nach der Konvention auch verboten ist, sei auf ausländischem Boden für US-Personal nicht strafbar.

Bis zu den Anschlägen vom 11. September 2001 war die Bekämpfung des Terrorismus eine polizeiliche Aufgabe. Aber die US-Regierung begriff dieses Verbrechen, dem fast 3.000 Menschen zum Opfer fielen, als Kriegserklärung. Am 12. September erklärte Präsident George W. Bush seinerseits den «war on terror», den Krieg gegen den Terror, für eröffnet.

Doch der Feind in diesem Krieg ist kein Staat mit regulärer Armee und Oberkommando. Bush sprach von einem «neuen Paradigma - eingeführt nicht von uns, sondern von Terroristen». Deshalb sei ein «neues Denken» über die Regeln des Krieges nötig. Ein Ergebnis dieses neuen Denkens kam Menschenrechtsorganisationen bekannt vor: Die Missachtung fundamentaler Rechte, die Rechtfertigung von Folter und Misshandlung im Namen der Sicherheit. 1984 schrieb ai: «Befürworter der Folter konzentrieren sich meist auf das klassische Argument der Zweckmäßigkeit: Die Behörden seien verpflichtet, Terroristen oder Aufständische zu besiegen, die das Leben von Unschuldigen aufs Spiel setzen.»

Inzwischen veröffentlichte Memoranden zeigen, wie die juristischen Berater der US-Regierung sich mit ähnlichen Argumenten vom absoluten Verbot von Folter und Misshandlung verabschiedeten. Sie bereiteten den Boden für einen Antiterrorkampf, in dem Meldungen über Demütigung und Folter von Gefangenen schon fast zum Alltag gehören.

In einer Richtlinie zur Behandlung von Gefangenen, die Präsident Bush am 7. Februar 2002 unterzeichnete, heißt es: «Unsere Werte als Nation (...) rufen uns dazu auf, Gefangene menschlich zu behandeln, auch jene, denen rechtlich eine solche Behandlung nicht zusteht.» Kaum ein Satz zeigt klarer die Idee, die hinter Guantánamo steht: Die Erfindung einer neuen Kategorie von Gefangenen, denen keine Rechte zustehen. Ein Konzept, das mit den Menschenrechten unvereinbar ist. Die Gefangenen in Guantánamo werden «feindliche Kämpfer» oder «illegale feindliche Kombattanten» genannt. Das US-Militär gesteht ihnen weder den Status als Kriegsgefangenen nach den Genfer Konventionen zu, noch sind sie eines Verbrechens angeklagt oder verurteilt. Erst mit einer Entscheidung des obersten Gerichts der USA im Juni 2004 bekamen die Guantánamo-Gefangenen immerhin das Recht, vor US-Gerichten gegen ihre Inhaftierung zu klagen. Seitdem können auch Anwälte die Gefangenen besuchen. Und seitdem werden immer mehr Details aus diesem rechtlichen Niemandsland bekannt. Berichte von einer menschlichen Behandlung sind die Ausnahme.

Obwohl das US-Militär die Terrorverdächtigen in Guantánamo nicht als Kriegsgefangene anerkennt, ist es dem Roten Kreuz erlaubt, die Gefangenen zu besuchen und persönliche Nachrichten zu übermitteln. Doch nicht allen «feindlichen Kämpfern» wird dieses Privileg zuteil. Noch bevor die Folterfotos aus dem Bagdader Militärgefängnis Abu Ghraib veröffentlicht wurden, untersuchte Generalmajor Antonio M. Taguba die Zustände in dem Gefängnis. Er stellte nicht nur «eklatante sadistische Übergriffe» fest. Er berichtete auch, dass «in mindestens einem Fall» die Militärwachen in Abu Ghraib sechs bis acht «Geisterhäftlinge» festhielten

- Articles -



und im Gefängnis hin und her verlegten, um sie vor dem Internationales Komitee des Roten Kreuzes zu verstecken. General Taguba nennt diese Praxis «betrügerisch, einen Verstoß gegen die Armee-Doktrin und einen Bruch des Völkerrechts». Trotzdem muss man davon ausgehen das es an die hundert solcher Geistergefangene gab und noch gibt.

Auch der Geheimdienst CIA kämpft im Krieg gegen den Terror. Eine endgültige Klarheit über die geheimen Aktivitäten der Geheimdienste ist naturgemäß schwer herzustellen. Doch aus den Aussagen von ehemaligen Gefangenen und Indiskretionen von CIA- Mitarbeitern muss man schließen, dass CIA-Einheiten zahlreiche Terrorverdächtige gekidnappt und entweder in geheime Gefängnisse gebracht oder an «befreundete Dienste» übergeben haben. Übergeben werden die Gefangenen an Staaten, die von den USA sonst wegen Folter und anderen Menschenrechtsverletzungen kritisiert werden.

- Articles -

Die Gefangenentransporte flogen auch europäische Flughäfen an. Nach Flugdaten, die ai vorliegen, landeten oder starteten sechs zivile Maschinen, die vermutlich für solche Gefangenentransporte verwendet wurden, über 800 Mal in Europa. Inzwischen untersucht der Europarat, ob sich europäische Staaten der Beihilfe zu Menschenrechtsverletzungen schuldig gemacht haben. In mindestens zwei Fällen war offenbar auch die deutsche Regierung eingeweiht. So wusste der ehemalige Innenminister Otto Schily, dass der deutsche Staatsbürger Khaled el-Masri in Mazedonien vom CIA entführt worden war. Die Münchner Staatsanwaltschaft, die gegen «Unbekannt» ermittelt, informierte er davon nicht. Nach einem Bericht des «Spiegel» wiederum verhörte eine Delegation aus Vertretern der Geheimdienste und des Bundeskriminalamts den Deutschen Mohammed Zammar in Syrien. Er war vermutlich vom CIA von Marokko nach Syrien ausgeflogen worden. Ehemalige Mithäftlinge berichten, dass er dort schwer gefoltert wurde.

Unter dem Eindruck der Anschläge vom 11. September hatte in den USA zunächst fast niemand die Methoden des Antiterrorkampfes kritisiert. Das hat sich geändert. «Wir dürfen Böses nicht mit Bösen vergelten», rief Senator John McCain am 5. Oktober 2005 im US-Senat. In einer leidenschaftlichen Rede warb er für ein Gesetz, das es verbietet, Gefangene zu foltern oder zu misshandeln. Egal, wo die Gefangenen festgehalten werden, egal, welche Staatsangehörigkeit sie besitzen, egal, welche US-Behörden beteiligt sind. Der von den Parteil Freunden Bushs beherrschte Senat beschloss das Gesetz mit 90 zu neun Stimmen. Doch die Regierung versucht, für die CIA eine Ausnahme von diesem Gesetz zu erwirken. Kein Zeichen dafür, dass die Bush-Administration die Feststellung von Außenministerin Rice auch in der Praxis umsetzen will.

Ferdinand MUGGENTHALER
AI Deutschland
ai journal 01/2006

Chine - Forcées à avorter

Rebiya Kadeer a été arrêtée par les autorités chinoises et détenue pendant près de six ans parce qu'elle s'était engagée pour défendre les droits des Ouïghours. Elle dénonce la politique des avortements forcés en Chine.

Quand le régime chinois a occupé notre pays en 1949, les Ouïghours étaient encore nettement majoritaires. Aujourd'hui, ils ne représentent plus que quarante pour cent de la population du Xinjiang», explique Rebiya Kadeer, coiffée de son chapeau traditionnel, de passage en Suisse pour témoigner de sa situation. Cette femme d'affaires vit aujourd'hui en exil aux Etats-Unis depuis sa libération en mars dernier, après une forte pression de la communauté internationale et des membres d'Amnesty International.

Chaque année, les services de sécurité chinois arrêtent des milliers d'Ouïghours pour des raisons politiques ou religieuses, et de centaines sont condamnés à la peine capitale. Depuis 2003, la langue ouïghoure est interdite dans les universités, une interdiction qui devrait être maintenant étendue aux écoles secondaires.

- Articles -

Deux enfants maximum

Les femmes et les enfants sont aussi touchés par la politique de répression menée par le régime chinois. «Avoir de nombreux enfants fait partie de notre identité culturelle d'Ouïghours et est une garantie de la survie de notre peuple», raconte la femme d'affaires. Mais en 1987, le régime chinois a introduit la loi sur le contrôle des naissances, selon laquelle chaque famille n'a plus droit qu'à un enfant, les femmes issues de minorités ethniques comme les Ouïghoures étant autorisées à en avoir deux. «L'application de cette loi se fait de la façon la plus brutale: si une femme tombe enceinte sans autorisation, elle doit avorter - même si elle est enceinte de sept ou huit mois! Recemment, les journaux officiels rapportaient que dans une ville de cent mille habitants, dans la région de Kashgar, 4.125 femmes avaient subi un avortement forcé». La plupart de ces femmes viennent de la campagne et sont si pauvres qu'elles ne peuvent recourir à une aide médicale. Nombreuses sont celles qui, après un ou plusieurs avortement, meurent suite à des complications. Les femmes qui survivent souffrent toute leur vie de douleurs. A cela s'ajoute le manque d'information: les autorités chinoises n'informent pas ces femmes sur les possibilités de prévenir ces grossesses. Elles les forcent par contre à avorter, trois, parfois quatre fois. En janvier 2005, le gouvernement a communiqué officiellement qu'en cinq ans, le nombre de naissances a diminué de trois millions par rapport aux années précédentes. Un chiffre qui montre la gravité de la situation.

Jeunes en prison

La condition des enfants est également catastrophique. Beaucoup ne peuvent pas aller à l'école parce que leurs parents n'ont pas d'argent. Par conséquent, ils travaillent dans la rue pour soutenir leur famille. Les prisons sont remplies d'enfants qui ont commis des petits délits, comme des vols, pour survivre. «Plusieurs personnes qui ont réclamé de meilleures écoles et une meilleure formation pour nos enfants ont été arrêtées pour «séparatisme» et ont elles aussi fini en prison», s'insurge Rebiya Kadeer.

«Il y a quelques semaines, j'ai visité une école primaire en Norvège, raconte la militante ouïghoure. Quand j'ai vu à quel point ces enfants étaient heureux et que j'ai comparé leur situation à celle de mes enfants - dix sont nés avant la Loi sur le contrôle des naissances. J'ai accouché du onzième au moment de l'introduction de la Loi. J'ai dû payer vingt mille yens pour pouvoir le garder. Sinon j'aurais été forcée d'avorter.»

Pascale SCHNYDER

Amnistie n. 43, AI-Suisse





Des résultats à nos actions...



Mexique - Détention préventive interdite

Amnesty International salue la décision de la Cour suprême du Mexique de frapper d'inconstitutionnalité l'arraigo (forme de détention préventive utilisée dans le pays) figurant dans le Code pénal de l'Etat de Chihuahua. Cette décision crée un précédent fondamental dans la reconnaissance de l'arraigo comme une atteinte à la liberté individuelle parce qu'il permet des détentions non fondées. La décision de la Cour suprême du Mexique renforce considérablement la protection des droits fondamentaux dans la procédure pénale.

USA/Virginia

Zum ersten Mal in seiner vierjährigen Amtszeit hat der Gouverneur von Virginia, Mark R. Warner, ein Todesurteil aufgehoben und in eine lebenslange Freiheitsstrafe umgewandelt. Seine späte Einsicht rettete Robin Lovitt, der 1999 wegen Mordes zum Tode verurteilt worden war, das Leben. Seine Hinrichtung war bereits im Sommer einmal verschoben worden. Gouverneur Warner begründete seine Entscheidung mit der rechtswidrigen Zerstörung von Beweismitteln. Nach Angaben der Anwälte von Lovitt hätte auf deren Basis eine DNS-Analyse durchgeführt werden können, die ihren Mandanten entlastet hätte. Der Gouverneur sagte: «Kein Fall hat so viele Fragen aufgeworfen wie dieser. (...) Über keinen habe ich mir so viele Gedanken gemacht.»

Ein Sprecher des Gouverneurs erwähnte gegenüber der Nachrichtenagentur Reuters, dass er jeden Tag etwa 1.500 Briefe, E-Mails und Telefonanrufe erhalten hätte, in denen immer wieder eine Aufhebung des Todesurteils gefordert.

Japon - Excuses et réparation

Le gouvernement japonais a été amené à reconnaître sa responsabilité pour les crimes commis contre les «femmes de réconfort», ces 200.000 femmes transformées en esclaves sexuelles par leurs ravisseurs japonais avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Les survivantes de cet esclavage ont mis sur pied une organisation afin d'obtenir enfin les excuses et les réparations qu'elles réclament au gouvernement depuis plus de 60 ans. Le gouvernement japonais a longtemps nié toute responsabilité dans ce système jusqu'à la preuve de son implication en 1992; il a, depuis lors, présenté plusieurs fois des excuses officielles, jugées inacceptables par celles qui ont survécu.

Republik Moldau

Michail Kaldarar, Wjatscheslaw Pleschko und Wasilij Kodrian sind freigelassen worden. Sie waren bei einer Polizeirazzia im Sommer dieses Jahres in der Roma-Siedlung Jedintsy verhaftet worden. Männer, Frauen und Kinder wurden geschlagen, mehr als 30 Roma-Jungen und -Männer verhaftet. Einige der Verhafteten waren jünger als zwölf. Die meisten Gefangenen wurden etwa zwei Tage festgehalten und misshandelt, die Freigelassenen waren sechs Wochen inhaftiert.

Croatie - Gotovina ira à la Haye

Amnesty International accueille avec satisfaction la nouvelle de l'arrestation du général de l'armée croate, Ante Gotovina. Il s'agit d'une avancée majeure dans le combat mené contre l'impunité pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Croatie entre 1991 et 1995.

Sept chefs d'accusation ont été retenus par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye contre Ante Gotovina, arrêté en Espagne le 7 décembre passé. L'ancien général est accusé de persécutions, meurtres - notamment le meurtre d'au moins 150 Serbes de Croatie exécutés par balle, morts dans les flammes ou tués à l'arme blanche - pillage, destruction injustifiée de villes et de villages, déportation et déplacement forcé de populations et autres actes inhumains. Ces crimes auraient été perpétrés en 1995 durant l'opération Tempête, au moment où les forces croates reprenaient un certain nombre de régions sous le contrôle effectif des Serbes de Croatie. Ante Gotovina était en cavale depuis juin 2001, après avoir été informé semble-t-il par les autorités croates qu'un acte d'accusation avait été émis contre lui.

ONU

Les Nations Unies à Genève ont adopté en septembre dernier le projet d'une nouvelle Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les «disparitions forcées». Les enlèvements massifs et systématiques sont désormais considérés comme des crimes contre l'humanité. Dotée d'un organe propre, la Convention est une juste reconnaissance de la souffrance des victimes et constitue un pas d'une extrême importance dans la lutte contre les «disparitions forcées».

- Bonnes / mauvaises nouvelles -



... mais nous devons continuer nos efforts ...



Guatemala - Violence à l'égard des femmes

D'après les autorités du Guatemala, près de 1200 femmes ont été assassinées de 2001 à 2004, la plupart après avoir subi des violences sexuelles. Mais à ce jour, neuf pour cent des affaires seulement ont fait objet d'une enquête. Les victimes sont souvent qualifiées de membres de gangs ou de prostituées, alors qu'elles étaient employées de maison, vendeuses ou ouvrières. Ces qualificatifs influencent la manière dont sont menées les enquêtes et même le recensement des cas. Et l'absence d'enquêtes et de condamnations laisse à penser que la violence à l'égard des femmes est acceptable dans ce pays.

Éthiopie - Prisonniers d'opinion

La police éthiopienne a arrêté 24 membres de l'opposition à Addis-Abeba le 1er novembre. Des manifestations de rue organisées en protestation contre des fraudes électorales avaient dégénéré en quatre jours de violences suite à une fusillade contre les protestataires, déclenchée par la police. Parmi les 24 personnes arrêtées, on trouve Hailu Shawel, 70 ans, président de la Coalition pour l'Unité et la Démocratie (CUD), un parti d'opposition, le professeur Mesfin Woldemariam, 75 ans, ancien secrétaire général du Conseil éthiopien des Droits humains (EHRCO), Yacob Hailemariam, ancien envoyé spécial des Nations unies et ancien procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), etc. Tous ont été présentés à la Haute Cour fédérale d'Addis-Abeba qui a ordonné une prolongation de détention afin de permettre aux policiers d'enquêter sur ce qui est présenté comme un «complot en vue de provoquer des violences». Les détenus pourraient être inculpés de trahison, une infraction passible de la peine de mort en Éthiopie.

Brésil - La population indigène abandonnée à son sort

Au Brésil, les populations indigènes continuent d'être victimes de la violence et vivent une situation économique extrêmement difficile, ni le gouvernement ni le pouvoir judiciaire ne leur assurant la protection de leur droit constitutionnel à la terre. Le 16 décembre 2005, des Guarani-Kaiowá vivant dans l'État du Mato Grosso do Sul ont été brutalement expulsés de leurs terres ancestrales lors d'une opération à grande échelle menée par la police fédérale avec le soutien officieux de propriétaires terriens locaux. Un certain nombre d'actions légales avaient précédé les expulsions, une décision de la Cour suprême fédérale (STF) avait notamment suspendu le droit constitutionnel des Guarani-Kaiowá à leurs terres. Les Guarani-Kaiowá sont désormais réduits à camper dans des abris de fortune sur le bord de la route nationale MS-384, ils manquent de nourriture et leurs conditions sanitaires sont précaires.

Iran - Exécution des mineurs

Depuis janvier 2005, ce pays a exécuté au moins sept mineurs au moment des faits, parmi lesquels deux mineurs âgés de moins de dix-huit ans au moment de leur exécution, alors que le pays a annoncé un moratoire sur ce type d'exécutions. Le 9 octobre, le Journal Iran a fait état de la condamnation à mort d'un jeune pour le meurtre d'un homme âgé de vingt-trois ans. Auparavant, en août 2005, la Cour suprême avait confirmé la condamnation à mort d'un étudiant âgé de seize ans et d'un jeune musicien âgé de dix-sept ans.

Grèce - Violations des normes d'asile

La Grèce ne respecte pas les normes de l'Union européenne relatives au traitement des demandeurs d'asile et des migrants. Certains demandeurs d'asile ont été détenus dans des conteneurs, tandis que des personnes arrivant en Grèce sans papiers d'identité se seraient vues refuser la possibilité de déposer une demande d'asile et auraient été obligées de traverser une rivière à la nage pour se rendre en Turquie. De plus il règne un état flagrant de discrimination à l'encontre de minorités, notamment les Roms.

Sri Lanka - Intimidations au NHRC

Le 12 octobre, les bureaux de la Commission nationale des droits humains ont été mis à sac, des dossiers et les bureaux brûlés. «Il semble que l'on ait à affaire à une tentative d'intimidation de la NHRC la plus importante institution de défense des droits humains au Sri Lanka», a déclaré Natalie Hill, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International. La police a ouvert une enquête, mais les organisations de défense des droits humains ont souligné la nécessité d'une enquête indépendante.

- Buchtipps -

«*Lolita lesen in Teheran*» - Azar Nafisi

aus dem Amerikanischen übersetzt von Maja Ueberle-Pfaff, Deutsche Verlags-Anstalt München



Als die Autorin Azar Nafisi in den sechziger Jahren in Teheran aufwuchs, so erzählt sie in ihrem Buch *Lolita lesen in Teheran*, «bestand kaum ein Unterschied zwischen [ihren] Rechten und den Rechten der Frauen in westlichen Demokratien». Zwanzig Jahre später «war die Gesetzgebung in die Zeit meiner Urgroßmutter zurückgefallen» und die Frauen mussten fortan ihr Leben bis ins kleinste Detail dem «Wuschtraum Khomeinis» anpassen: ihre Kleidung war genauestens vorgeschrieben, ihre Bewegungen auf der Straße wurden von den Revolutionswächtern überwacht, ihre Berufs- und Heiratswünsche waren belanglos geworden, und während den Bombenangriffen im Krieg gegen den Irak wurde den Frauen empfohlen, sich "anständig bekleidet" schlafen zu legen, damit sie Fremden keinen «unzüchtigen Anblick» böten, falls ihre Häuser von Bomben getroffen würden.

Azar Nafisi war Professor für englische Literatur an der Universität Teheran; als sie sich weigerte, den Schleier zu tragen, wurde sie entlassen. Sie lud sieben ihrer Studentinnen zu einem heimlichen Studienzirkel ein, und während zwei Jahren debattierten sie über Nabokov, Fitzgerald, Henry James, Jane Austen und andere «dekadente westliche» Autoren. Sie schafften sich so Freiräume, wo sie nicht nur über Literatur sondern auch über sich selbst diskutierten, über ihre Wünsche, ihre Ängste, ihre Zukunftsvorstellungen. Nafisi sieht sich nicht in der alleinigen Rolle des Opfers, sie sagt ganz klar aus, dass sie selbst wie so viele andere auch die Revolution herbeigeschworen hatte, und dabei nicht berücksichtigt hatte, wie Gewalt und Willkür stetig zunahm und schließlich das Leben aller beherrschte.

Lolita lesen in Teheran ist ein Buch, das man nicht so leicht vergisst. Es verbindet literarische Überlegungen der Autorin und ihren Studenten mit dem politischen Geschehen im Iran und beleuchtet auch, wie ein Land mit so großen Träumen und Hoffnungen in ein Regime hineinschlittert, das mordet, foltert und die Rechte aller, die der Frauen jedoch automatisch, mit Füßen tritt. Vielen bleibt nur das Exil, weil sie, wie die Autorin, nicht mehr so leben kann, weil sie «nachts aufwachte und keine Luft mehr bekam», unter Schwindelanfällen und Übelkeit litt und nachts in ihrer Wohnung herumwanderte. Ihre Studentinnen wollten den Iran verlassen, weil sie mit der permanenten Angst nicht mehr leben konnten, «mit der ständigen Sorge ob ich richtig gehe oder richtig gekleidet bin. Was für mich natürlich ist, gilt als sündig, wie soll ich mich also verhalten?» Die verzweifelten Gefühle die hier geschildert werden lassen auch an die immer restriktivere europäische Flüchtlingspolitik denken, die solche Lebenszwänge mehr und mehr ausser Acht lässt.

«*Derniers témoins*» - Svetlana Alexievitch

traduit du russe par Anne Coldefy-Faucard, Presses de la Renaissance, 2005



Si Azar Nafisi a bien sûr souffert de la guerre irano-irakienne, et si elle fait aussi mention de ces milliers d'enfants envoyés sur les champs de mines, aucune comparaison n'est cependant possible avec l'œuvre de Svetlana Alexievitch, *Derniers témoins*, qui rassemble une centaine de témoignages sur l'invasion et l'occupation de vastes territoires russes par les Allemands, vécue par les enfants. Témoignages déchirants, insoutenables, qui donnent une force singulière à cette citation en exergue de Dostoïevski: «Comment pourrions-nous jamais justifier la paix, notre bonheur et même l'harmonie éternelle si, en leur nom, [...] il aura fallu verser ne fût-ce qu'une larme d'un enfant? Cette seule larme ne saurait justifier aucun progrès, aucune révolution. Aucune guerre. Elle aura toujours plus de poids.» Ces enfants ont été marqués à jamais, ayant assisté à l'incendie de leur maison, de leur village, errant à travers la campagne, étant ballotté de gare en gare ou sur les routes; beaucoup se sont retrouvés orphelins, désapprenant jusqu'à la notion de tendresse, de gentillesse; certaines femmes ont toujours refusé de se marier, ayant perdu toute confiance dans les hommes après qu'elles ont vu ce dont ils étaient capables de faire à d'autres êtres humains. Des hommes pleurent en racontant les années de guerre, ils disent la faim, la terreur, l'immense peine, ils regrettent cette enfance qu'on leur a volée. «J'essaie d'écrire une histoire que l'Histoire en général oublie», affirme la journaliste et écrivaine biélorusse Svetlana Alexievitch, exilée en France après ses enquêtes sur Tchernobyl, la guerre soviétique en Afghanistan, les femmes travaillant dans ou pour l'armée rouge. Elle a ainsi construit une œuvre bouleversante, à lire absolument.

Jeanne DUMONT

Adhérer...

Une nouvelle année d'engagement de votre part auprès d'Amnesty International se termine... Merci de l'avoir passée avec nous et d'avoir soutenu les droits humains partout dans le monde, en encourageant Amnesty International et en nous aidant à venir en aide à ceux dont les droits sont bafoués. Vous pouvez dès à présent continuer à nous aider en renouvelant votre cotisation (20 € cotisation de base, 25 € de soutien, et 3 € pour les étudiants et chômeurs). Vous recevrez dès le mois de janvier votre carte de membre pour 2006, et bien entendu très régulièrement des nouvelles de la section et de nos actions par l'intermédiaire du bulletin.

CCPL IBAN LU08 1111 0000 3333 0000
BCEE IBAN LU94 0019 1000 3907 2000

BILL IBAN LU58 0023 1003 7450 0000
BGLL IBAN LU56 0030 1292 9427 0000

Merci à nos bénévoles!

Il y a peu de moyens d'exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes qui tout au long de 2005, et particulièrement aux mois de novembre et décembre, ont été avec nous pour sensibiliser, agir, distribuer, vendre des bougies, tenir des stand contribuant ainsi à la réalisation et au succès de la campagne bougies. Grand merci à Aman Amanullah pour son amabilité et sa gestion parfaite du site Internet et à Geneviève pour sa patience et son art dans la mise en page du bulletin.

Continuer la vie

Nous tenons à remercier particulièrement les familles de Madame Daphné Venturas, de Monsieur Di Ronco, de Monsieur Luigi Ronchi et de Madame Puth pour avoir choisi de soutenir Amnesty International en demandant à leur proches un don en mémoire de leurs défunts. Nous avons reçu de très nombreux témoignages de solidarité à ces occasions. La section d'Amnesty Luxembourg s'unit à la douleur des familles et les remercie de ce geste généreux.

Nos vœux de bonheur

Merci aussi aux personnes qui ont choisi d'associer un moments heureux de leur vie au soutien à Amnesty. C'est le cas de Monsieur Alphonse Hostert qui a demandé à ses proches un don à Amnesty comme cadeau d'anniversaire et de Madame Eva Wong et Monsieur Armando Nava qui ont fait la même chose à l'occasion de leur mariage. Tous nos meilleurs vœux à ces personnes pour un joyeux 2006 et un radieux futur!



*Grand merci
pour votre aide
et votre soutien!*

*Au nom de tous les membres du conseil d'Administration
et des salariés d'AI Luxembourg,
nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2006!*

Luxembourg - 1
Port payé
P/S.133